

Les enjeux de la nouvelle directive pour la France

Interventions magistrales

Intervention de :

Diane SIMIU

Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires,
Direction Générale de l'Énergie et du Climat,
Directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air



Les enjeux sanitaires conduisent à de nouvelles actions pour respecter les nouvelles réglementations

Session magistrale

Les enjeux de la nouvelle directive pour la France

Diane SIMIU

Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires,
Direction Générale de l'Énergie et du Climat,
Directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air

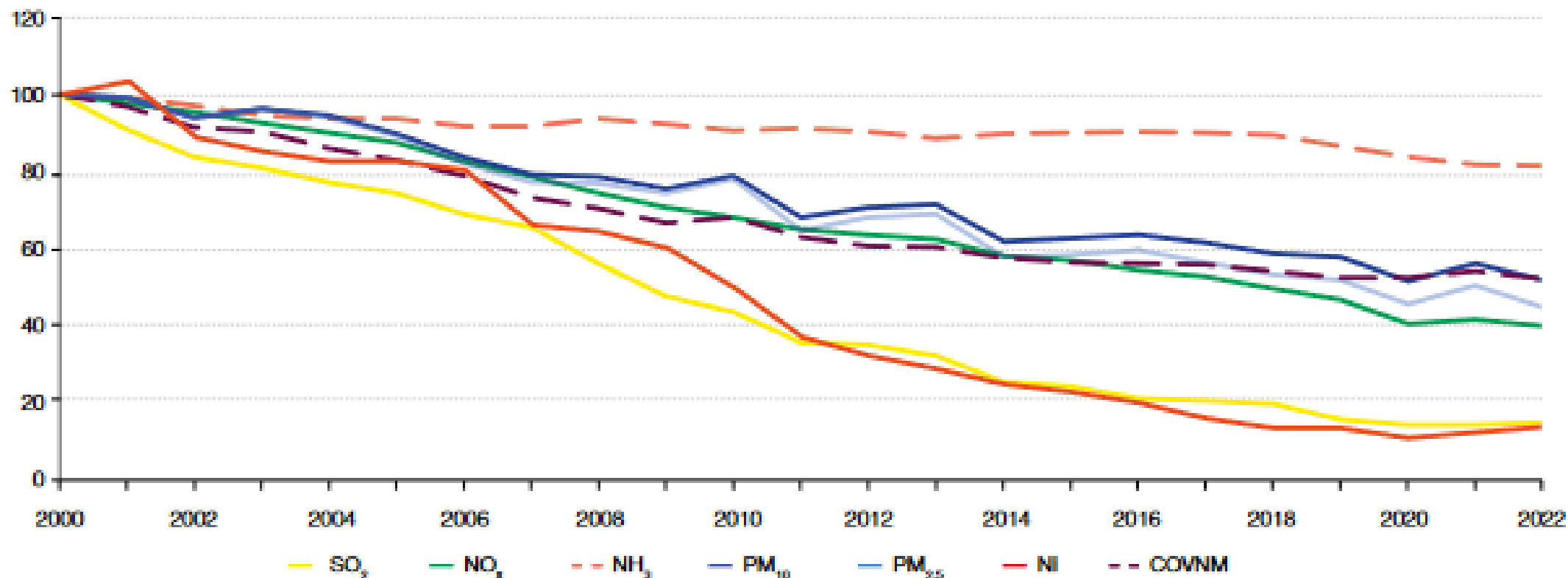


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une qualité de l'air qui s'est améliorée ces dernières années...

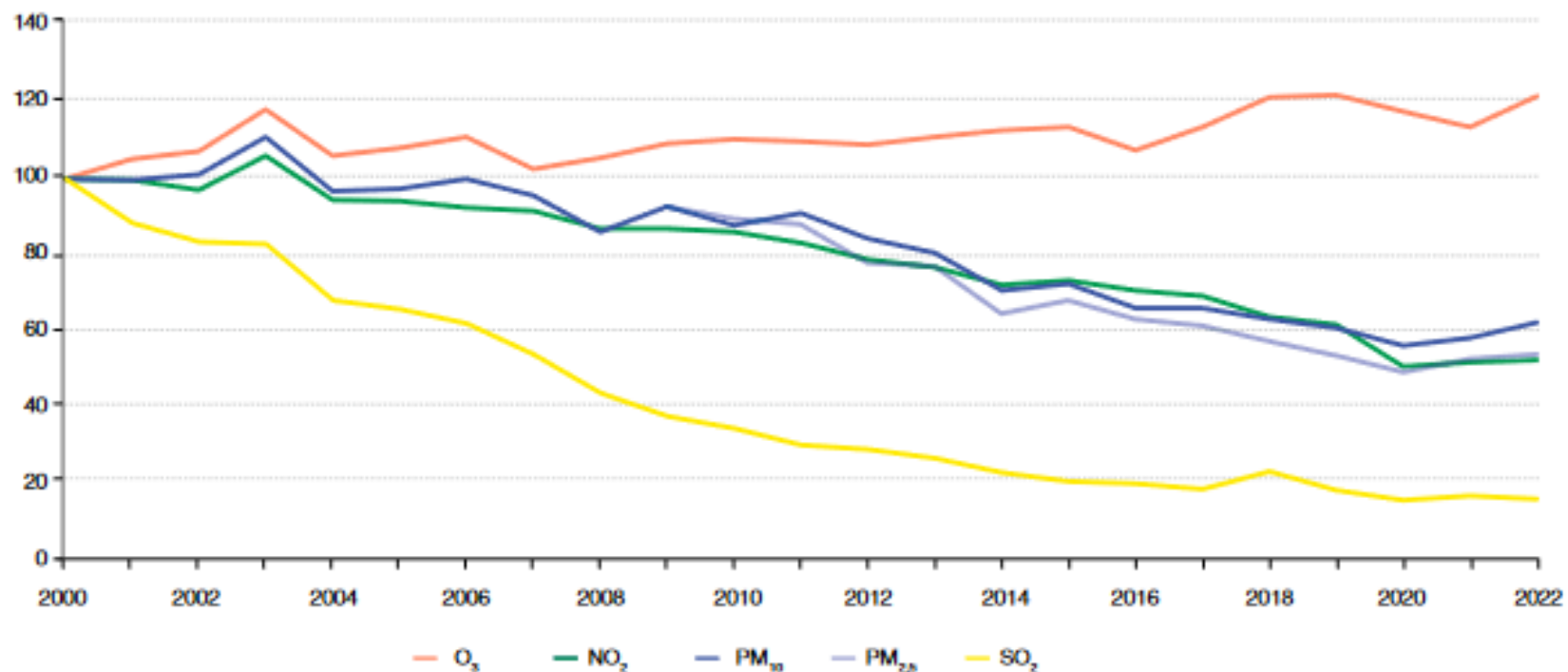
Graphique 1 : évolution des émissions anthropiques de quelques polluants
En indice base 100 des émissions en 2000



Source : CGDD / bilan qualité de l'air 2022

Mais reste un enjeu de santé publique majeur

Graphique 2 : évolution des concentrations moyennes annuelles pour les polluants SO₂, NO₂, O₃, PM₁₀ et PM_{2,5} en fond urbain
En indice base 100 des concentrations en 2000 (2009 pour les PM_{2,5})

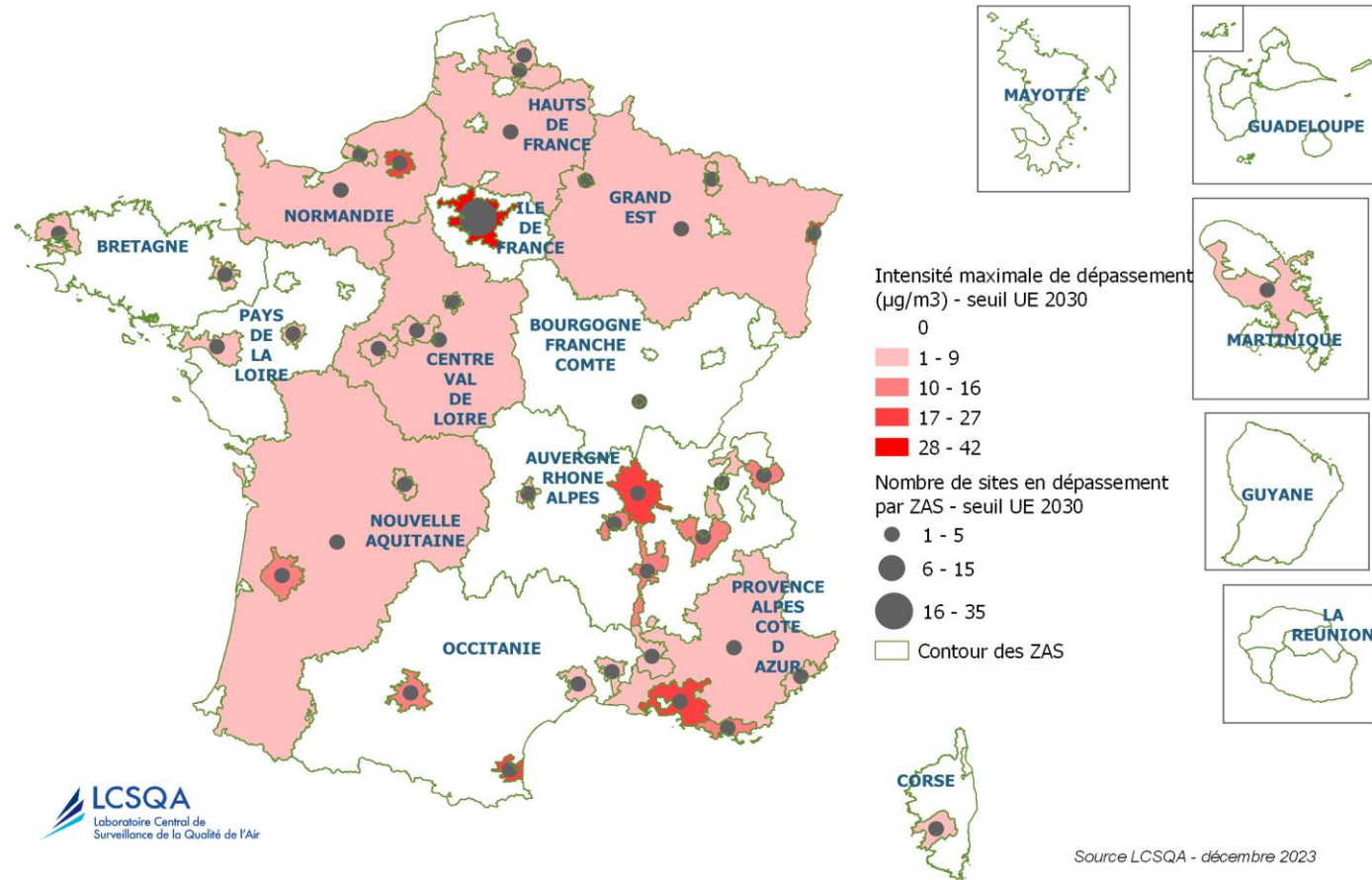


Source : CGDD / bilan qualité de l'air 2022

Que représentent les objectifs de la nouvelle directive pour la France au regard de la situation actuelle ?

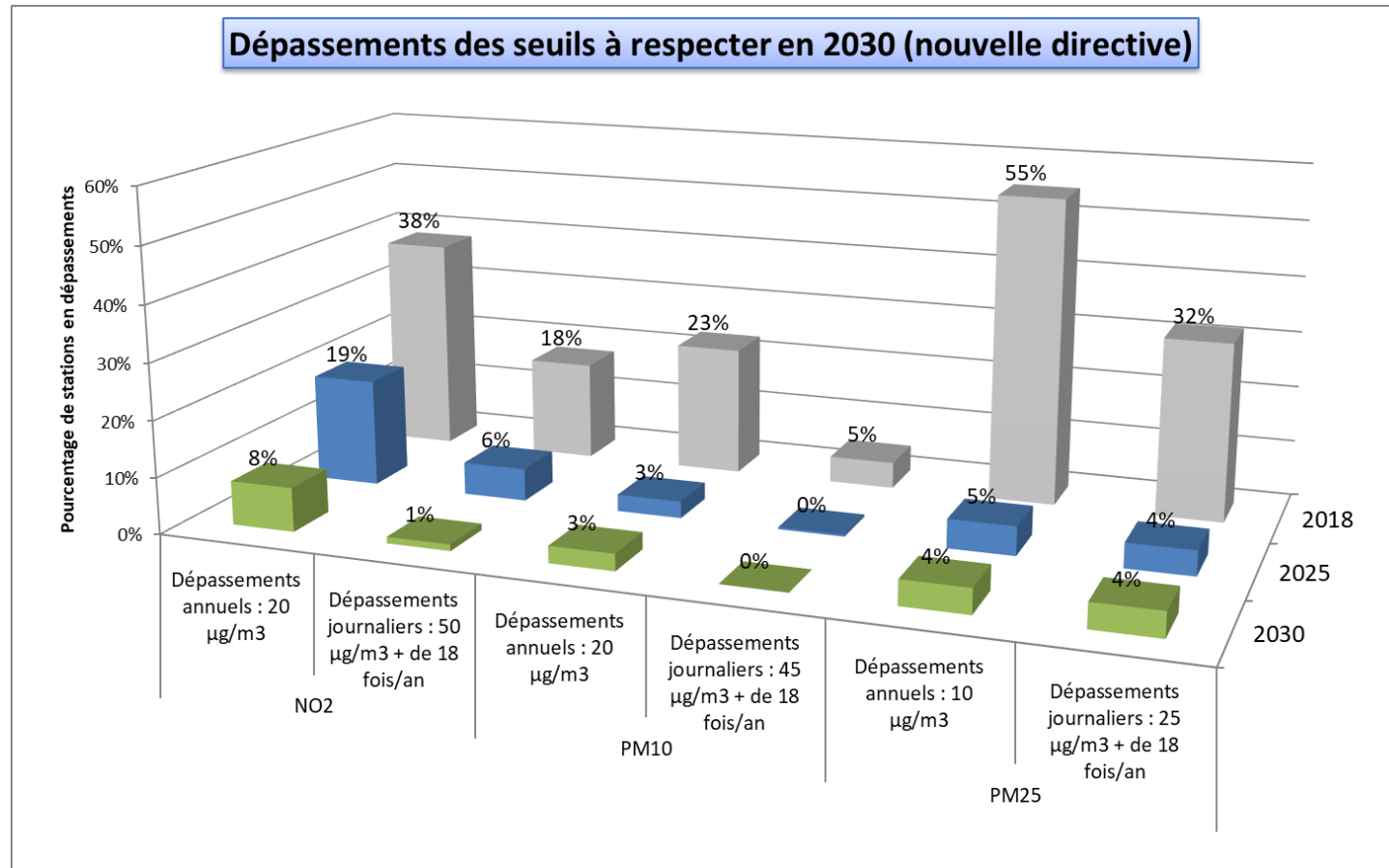
Dépassements du seuil UE 2030 NO₂ (20 µg/m³) relevés par ZAS en 2022

ZAS (Zone Administrative de Surveillance) : partie délimitée du territoire aux fins de l'évaluation et de la gestion de la qualité de l'air



Cartographie de la situation de la France, en 2022, au regard des valeurs limites proposées pour 2030 par la Commission pour le NO₂

Que représentent les objectifs de la nouvelle directive pour la France au regard de la situation projetée en 2030 ?



- Des projections nationales
- Des hypothèses à valider concrètement
- Actions spécifiques locales non prises en compte
=> Évaluations locales indispensables !

Pour la métropole

Conséquences de la directive sur les plans de protection de l'atmosphère

